2.2

Accessibilité aux espaces naturels

Objectif 1

Rendre les berges accessibles à la population sans les endommager

- Acquérir des espaces qui donnent accès aux plans d'eau pour les rendre publics
 - Prévoir les espaces dédiés aux activités récréatives dans les lieux moins vulnérables
- Aménager l'accès de sorte à restreindre l'espace de circulation pour ne pas endommager les lieux sensibles

Privilégier l'utilisation de matériaux résistants à l'eau dans les lieux susceptibles d'être inondés et dans les milieux humides

Objectif 2

Améliorer l'expérience paysagère

Aménager des zones d'ambiances paysagères

Créer des parcours et planter des espèces végétales de manière à stimuler les sens des visiteurs

Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite

Objectif 3

Connecter les différents milieux naturels

Créer un maillage des divers points d'accès à la nature et à l'eau

 Connecter les points d'accès par un réseau de parcs et de passerelles afin de créer un parcours

Objectif 4

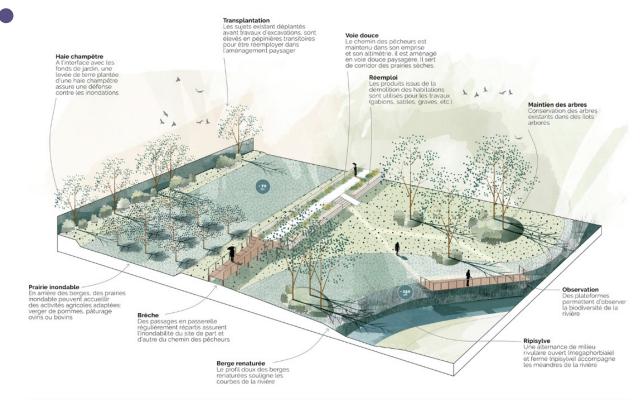
Augmenter l'épaisseur de la glace afin de permettre certaines activités sur les plans d'eau en période hivernale

Lancer un travail collaboratif avec les conseillers et les spécialistes concernés afin de trouver des moyens d'action

 Consulter la population locale afin de connaitre les activités qu'elle aimerait mettre en place







édération française du Paysage





Communauté d'agglomération de Moulins

